

La directive sur les services
de médias audiovisuels

Le nouveau cadre juridique de l'audiovisuel européen

Journée d'étude
Louvain-la-Neuve
11 décembre 2009

INVITATION

Journée d'étude
Louvain-la-Neuve
11 décembre 2009

Adresse du jour

Université catholique de Louvain
Auditoire Montesquieu 10
Place Montesquieu
1348 Louvain-la-Neuve

A quelques jours de la date butoir pour la transposition de la directive sur les services de médias audiovisuels dans le droit interne des Etats membres de l'Union européenne, le Conseil supérieur de l'audiovisuel de la Communauté française de Belgique et le Centre de Recherche sur l'Etat et la Constitution de la Faculté de droit de l'Université catholique de Louvain vous invitent à une journée d'étude qui fera le point sur un texte majeur pour l'audiovisuel européen.

Publiée au Journal Officiel du 18 décembre 2007, la nouvelle directive 2007/65/CE du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2007 modifiant la directive 89/552/CEE du Conseil visant à la coordination

de certaines dispositions législatives, réglementaires et administratives des Etats membres relatives à l'exercice d'activités de radiodiffusion télévisuelle, plus connue sous la dénomination globale de « Directive Services de médias audiovisuels » ou même comme « directive SMA », devra en effet avoir été transposée par les Etats membres pour le 18 décembre 2009.

La directive sur les services
de médias audiovisuels

Le nouveau cadre juridique de l'audiovisuel européen

Journée
d'étude

Comité organisateur et comité scientifique

François Jongen,
Professeur à l'Université catholique de Louvain

Yves Poulet,
*Professeur ordinaire aux Facultés Universitaires Notre-Dame
de la Paix, Namur*

Robert Queck,
Professeur aux Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix, Namur

Marc Verdussen,
Professeur ordinaire à l'Université catholique de Louvain

Jean-François Furnémont,
Directeur général du Conseil supérieur de l'audiovisuel

Muriel Hanot,
*Directrice des Etudes et Recherches du Conseil supérieur
de l'audiovisuel*

Marc Janssen,
Président du Conseil supérieur de l'audiovisuel

CSA
CONSEIL SUPERIEUR
DE L'AUDIOVISUEL

UCL
Université
catholique
de Louvain

CSA
CONSEIL SUPERIEUR
DE L'AUDIOVISUEL

UCL
Université
catholique
de Louvain

Mme Dominique Hougardy

Université catholique de Louvain

Département de droit public

Place Montesquieu, 2

1348 Louvain-la-Neuve



08h30 Accueil des participants

PROCESSUS D'ADOPTION, TRANSPOSITION ET CHANGEMENTS FONDAMENTAUX

Président de séance : Marc Verdussen, *directeur du Centre de Recherche sur l'Etat et la constitution, professeur à l'Université catholique de Louvain*

09h00 Introduction

Marc Janssen, *président du Conseil supérieur de l'audiovisuel*

09h15 Genèse et aboutissement de la directive SMA

Jose Alberto de Azeredo Lopez, *professeur à l'Université de Porto, président de l'Entité régulatrice pour la Communication sociale du Portugal*

09h45 Pays d'origine et responsabilité éditoriale : questions de compétence territoriale dans la directive SMA

Emmanuel Derieux, *professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II)*

10h15 De la télévision aux SMA : le champ d'application matériel de la directive SMA

Elisenda Malaret Garcia, *professeur à l'Université de Barcelone, membre du Conseil de l'audiovisuel de Catalogne (Espagne)*

10h45 Café

11h15 Les nouvelles règles de la communication commerciale audiovisuelle

Roberto Mastroianni, *professeur à l'Université de Naples (Italie)*

11h45 Régulation, co-régulation et auto-régulation

Nicolas Thirion, *chargé de cours à l'Université de Liège, professeur invité à l'Université catholique de Louvain*

12h15 Débats

12h45 Déjeuner

SÉANCE PLÉNIÈRE

14h00

QUATRE QUESTIONS JURIDIQUES DE L'AUDIOVISUEL EUROPÉEN

1. Quotas et politique de production

Rapporteur : Michel Gyory, *membre du Collège d'autorisation et de contrôle du CSA*

Eclairage : Anne Libert, *conseillère au CSA*

Intervenants : Frédéric Delcor, *secrétaire général du ministère de la Communauté française*
Frédéric Young, *délégué général SACD Belgique*
François Tron, *directeur des antennes, RTBF*

2. Protection des mineurs

Rapporteur : Tanguy Roosen, *président du Conseil supérieur de l'éducation aux médias (Communauté française)*

Eclairage : Anissa Zeghlache, *chef du département des SMA à la demande, de la protection de l'enfance et de la déontologie des programmes du CSA (France)*

Intervenants : Marc Janssen, *président du CSA*
Christian Gautellier, *président du CIEM (Collectif interassociatif enfance et médias) (France)*
Michel Dupont, *directeur général BVBA MTV Networks Belgium*

3. Transparence, pluralisme et relations avec les publics

Rapporteur : Luc Heyneman, *membre du Collège d'autorisation et de contrôle du CSA*

Eclairage : Alexis De Boe, *secrétaire d'instruction du CSA*

Intervenants : Marc Vandercammen, *directeur du CRIOC*
Agnès Maqua, *avocate au Barreau de Bruxelles*
Jean-Claude Allanic, *ancien médiateur de France Télévisions*

4. Coopération entre Etats membres dans l'application de la directive

Rapporteur : Emmanuelle Machet, *secrétaire de l'EPRA*

Eclairage : Jean-François Furnémont, *directeur général du CSA*

Intervenants : Maja Cappello, *Head of the Office of sports rights, AGCOM (Autorité de régulation italienne)*
Monica Arino, *Senior Manager, European Policy, OFCOM (Autorité de régulation britannique)*
Dirk Peereeman, *conseiller et greffier de la Chambre principale du VRM (Autorité de régulation de la Communauté flamande)*

15h30 Café

ATELIERS

NOUVEAUX CADRES, NOUVEAUX ENJEUX

Président de séance : Jean-Claude Guyot, *vice-président du CSA*

16h00 Rapports des groupes de travail

16h30 L'état de la transposition de la directive SMA

Emmanuel Joly, *chef de l'unité politiques audiovisuelles et médias, DG Société de l'Information et Médias, Commission européenne*

16h45 Regards croisés sur la directive SMA

Paul Martens, *président de la Cour constitutionnelle*
Emmanuel Gabla, *membre du CSA (France)*

17h15 Conclusions générales

François Jongen, *professeur à l'Université catholique de Louvain*

17h30 Réception

SÉANCE PLÉNIÈRE

CSA
CONSEIL SUPÉRIEUR
DE L'AUDIOVISUEL

UCL
Université
catholique
de Louvain

Formulaire d'inscription à renvoyer avant le 27 novembre 2009.
Inscription gratuite mais obligatoire.
Les actes de la journée d'étude peuvent être réservés par virement.

M. Mme Mlle : Nom :
Fonction : Adresse :
Pays : Tél. :
E-mail :

participera à la journée d'étude « La directive sur les SMA : le nouveau cadre juridique de l'audiovisuel européen » organisée le 11 décembre 2009 à Louvain-la-Neuve*

s'inscrit à l'atelier n°1 : Quotas et politiques de production n°3 : Transparence, pluralisme et relations avec les publics
 n°2 : Protection des mineurs n°4 : Coopération entre Etats membres

commande l'ouvrage « La directive sur les services de médias audiovisuels : le nouveau cadre juridique de l'audiovisuel européen », au prix préférentiel de 50 €, somme que je verse aujourd'hui au compte 001-5472870-12 de « UCL Colloque CREC », avec la communication « Directive SMA ».

* Reconnaissance O.B.F.G. : six points de formation permanente.